

Conseil Communal
Séance du 20 novembre 2017

Etaient présents :

MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président;
NOTET P., MARS G., GROGNA J. et REYTER R., Echevins;
ARNOULD F., COLLARD D., PIGEON E., PAUL C., LHOAS V.,
SONNET M., CONRARD C., BURNON A., HENKINET F., MOUTON B.,
LEYDER O. et DEREMIENS V., Conseillers;
LAMOLINE P., Présidente du CPAS (voix consultative) ;
GIERENS Bernard, Directeur général

La séance est ouverte.

Proposition d'ajout de deux points supplémentaires :

7 bis. Réfection de voiries dans les villages de Bercheux, Salvacourt et Sibret et du parking des cimetières de Remichampagne et Sibret (PIC 2017 – 2018) : approbation du dossier mis à jour suivant les remarques du SPW.

16 bis. Modification du règlement de vente des terrains du lotissement communal à Lescheret.

Finances

1. Approbation de la modification budgétaire ordinaire n° 3 – Exercice 2017.

La modification budgétaire n° 3 ordinaire présente les résultats suivants :

- RECETTES :	10.460.876,46 €
- DEPENSES :	9.427.777,54 €
- EXCEDENT :	1.033.098,92 €
- BONI EXERCICE PROPRE :	176.022,67 €

Le Conseil communal approuve cette modification budgétaire ordinaire n° 3.

2. Approbation de la modification budgétaire extraordinaire n° 3 - Exercice 2017.

La modification budgétaire n° 3 extraordinaire présente les résultats suivants :

- RECETTES :	7.244.287,64 €
- DEPENSES :	7.244.287,64 €
- EXCEDENT :	0 €

Le Conseil communal approuve cette modification budgétaire extraordinaire n° 3.

3. Financement des dépenses extraordinaires du budget 2017 - Convention d'emprunts.

Suite à l'entrée en vigueur de la loi du 17 juin 2017 relative aux marchés publics, les marchés d'emprunts sont dorénavant exclus du champ d'application de la législation dans cette matière. Il convient tout de même de créer une procédure « sui generis », soit un projet de règlement de consultation intitulé « Financement des dépenses extraordinaires au moyen de crédits – Budget 2017 ».

Le Conseil communal approuve ce règlement de consultation de trois organismes bancaires pour les emprunts à contracter en 2017 et pour une estimation de 1.600.000 €.

4. Octroi des subsides annuels aux clubs de football pour la saison 2017 – 2018.

Présentation : P. Notet

A l'extraordinaire : 2.000,00 euros maximum par équipe pour les investissements.

A l'ordinaire :

Sur base de justificatifs de frais de fonctionnement annuels, cette aide sera répartie comme suit :

- un subside à l'équipe nationale de filles de Sibret d'un montant maximum de 2000 euros (justificatifs de frais de fonctionnement relatifs à l'équipe de filles);
- un subside à chaque club de foot (hors Valfoot) d'un montant maximum de 200 euros/équipe (justificatifs du club en fonctionnement ou investissement);
- un subside à Valfoot d'un montant de 200 euros/équipe (justificatifs en frais de fonctionnement de Valfoot).

Le Conseil communal approuve ces habituels subsides aux clubs de foot.

5. Acquisition de bacs ralentisseurs : décision de principe et approbation des conditions du marché.

Un des objectifs du Plan communal de mobilité (qui sera arrêté début 2018) sera de sécuriser dans la mesure du possible et une nouvelle fois les entrées de toutes les agglomérations de la Commune de Vaux-sur-Sûre.

Dès lors, le conseil communal approuve le projet d'acquisition de bacs ralentisseurs qui seront préparés et installés début 2018 sur le territoire communal dans le cadre de la sécurité routière (60 bacs soit 20 à 30 chicanes).

Le devis estimatif du marché s'élève à la somme de 42.000,00 euros TVA comprise.

Le marché sera passé par procédure négociée sans publication préalable.

6. Achat d'une camionnette – plateau avec reprise de l'ancienne camionnette : décision de principe et approbation des conditions du marché.

Vu la vétusté de l'actuel VW LT (camionnette-plateau de plus de 15 ans) et les nombreux frais qui s'accumulent au cours de ces derniers mois, le Conseil communal approuve le cahier

des charges relatif à l'acquisition d'un nouveau véhicule avec plateau et reprise de l'ancienne camionnette.

Le devis estimatif s'élève à la somme de 38.000,00 euros TVA comprise.

Le marché sera passé par procédure négociée sans publication préalable.

7. Entretien extraordinaire des voiries en 2018 : décision de principe et approbation des conditions du marché.

Présentation : Guy Mars

Aux différents chemins repris ci-après, le revêtement présente des zones de faïençage, de fissures et de nids de poule.

Il est proposé de :

- Pour le chemin agricole « Sorifet » à Sûre et le chemin agricole vers le château d'eau à Morhet : reprofilage en revêtement hydrocarboné sur revêtement hydrocarboné existant fissuré.
- Pour le chemin n° 1 à Remichampagne : remplacement d'une partie du coffre et élargissement de la voirie. Remplacement du revêtement hydrocarboné.
- Pour le centre de Remience : remplacement des bordures-filets d'eau. Remplacement du revêtement hydrocarboné et imperméabilisation par enduit bicouche.
- Pour le parking du cimetière de Rosières : reprofilage en revêtement hydrocarboné sur revêtement hydrocarboné existant fissuré et imperméabilisation par enduit bicouche.
- Pour la liaison terrain de foot Chaumont - Grandru : imperméabilisation par enduit bicouche.

Le devis estimatif des travaux s'élève à la somme de 403.044,95 euros TVA comprise.

Le marché sera passé par adjudication ouverte.

L'objectif est d'attribuer fin 2017 aussi. Le Conseil communal approuve ce dossier et ratifie l'avis de marché publié la semaine passée.

7. Bis. Réfection de voiries dans les villages de Bercheux, Salvacourt et Sibret et du parking des cimetières de Remichampagne et Sibret (PIC 2017 – 2018) : approbation du dossier mis à jour suivant les remarques du SPW.

Le Conseil communal approuve le projet modifié suite aux remarques administratives et techniques, émises par le Service public de Wallonie, Département des Infrastructures Subsidiées, Direction des Voiries Subsidiées, relatif à la réfection de voiries dans les villages de Bercheux, Salvacourt et Sibret et du parking au cimetière de Remichampagne, inscrit au PIC 2017 – 2018, d'un montant estimatif de 700.223,98 euros TVAComprise (le montant reste inchangé).

Le marché sera passé par procédure ouverte.

L'objectif est d'attribuer fin 2017 aussi. Le Conseil communal approuve ce dossier mis à jour et à ratifier l'avis de marché publié la semaine passée.

Intercommunales

8. Convocation à l'Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IMIO du jeudi 14 décembre 2017 : approbation de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Présentation des nouveaux produits.
2. Evaluation du plan stratégique pour l'année 2017.
3. Présentation du budget 2018 et approbation de la grille tarifaire 2018.
4. Désignation du nouveau collège de réviseurs.
5. Désignation d'administrateurs.

9. Convocation à l'Assemblée générale de l'Intercommunale BEP Crématorium du mardi 19 décembre 2017 : approbation de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale de juin 2017.
2. Approbation du plan stratégique 2018.
3. Approbation du budget 2018.

10. Convocation aux Assemblées générales extraordinaire et statutaire de l'Intercommunale ORES Assets du jeudi 21 décembre 2017 : approbation de l'ordre du jour.

Ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire

1. Opération de scission partielle par absorption afférente à la distribution d'énergie sur le territoire des Communes de Chastre, Incourt, Perwez et Villers-la-Ville.
2. Affectation des réserves disponibles dédiées aux 4 communes susvisées.
3. Incorporation au capital de réserves indisponibles.

Ordre du jour de l'Assemblée générale statutaire

1. Plan stratégique.
2. Prélèvement sur réserves disponibles.
3. Nominations statutaires.

11. Convocation à l'Assemblée générale stratégique de l'Intercommunale IDELUX PROJETS publics du mercredi 20 décembre 2017 : approbation de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2017.
2. Rapport d'évaluation du plan stratégique 2017 – 2019- approbation.
3. Divers.

12. Convocation à l'Assemblée générale stratégique de l'Intercommunale IDELUX FINANCES du mercredi 20 décembre 2017 : approbation de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 28 juin 2017.
2. Rapport d'évaluation du plan stratégique 2017 – 2019 – approbation.
3. Remplacement d'un administrateur démissionnaire (Arnaud Fripiat).
4. Divers.

13. Convocation à l'Assemblée générale stratégique de l'Intercommunale IDELUX du mercredi 20 décembre 2017 : approbation de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2017.
2. Rapport d'évaluation du plan stratégique 2017 – 2019 – approbation.
3. Fixation du montant de la cotisation pour alimenter le Fonds d'expansion économique en 2018 (art. 19 des statuts).
4. Remplacement d'administrateurs démissionnaires (B. Coppée et A. Fripiat).
5. Divers.

Comme l'année passée, le Conseil communal dit NON à l'approbation de l'ordre du jour. En effet, toujours concernant le non-respect du deal d'Idélux concernant la cession gratuite d'un terrain communal au Poteau de Morhet en contrepartie de la construction d'un hall relais, nous n'avons eu aucun retour d'Idélux malgré un dernier courrier du 07/07/2017 resté sans réponse.

14. Convocation aux Assemblées générales stratégique et extraordinaire de l'Intercommunale AIVE du mercredi 20 décembre 2017 : approbation de l'ordre du jour.

Ordre du jour de l'Assemblée générale stratégique

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2017.
2. Rapport d'évaluation du plan stratégique 2017 – 2019 – Approbation.
3. Fixation du montant de la cotisation 2018 pour les missions d'assistance aux Communes.
4. Divers.

Ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire

1. Modification des articles 3 et 15 des statuts.

15. Convocation à l'Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale VIVALIA du mardi 12 décembre 2017 : approbation de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale du 20 juin 2017.
2. Présentation et approbation de l'évaluation 2017 du Plan stratégique 2017 – 2019 et approbation du budget 2018 de Vivalia.

Patrimoine

16. Echange d'une partie de terrain entre la Commune et Monsieur et Madame Samuel WIRARD-ADAM à Assenois : approbation du projet d'acte.

Le Conseil communal approuve le projet d'acte relatif à un échange de parties de parcelles, sans soulte, pour cause d'utilité publique, entre la Commune de Vaux-sur-Sûre et Monsieur et Madame Wirard-Adam dans le village d'Assenois à proximité de la salle « Le Tram » dans le cadre du prolongement du tronçon du « Pré-Ravel » le long de la salle, soit :

- Échange d'une partie de la parcelle cadastrée 491/02 A, appartenant au domaine de la Commune de Vaux-sur-Sûre, pour une superficie mesurée de 71 centiares, à joindre à la parcelle cadastrée 493 C2, propriété Wirard-Adam,
- Contre une partie de la parcelle cadastrée 493C2, appartenant à Monsieur et Madame Wirard-Adam, pour une superficie mesurée de 10 centiares, à joindre à la parcelle cadastrée 491/02A, propriété de la Commune de Vaux-sur-Sûre.

Nous redressons les limites afin de permettre le passage du Pré Ravel en dehors de la plaine de jeux.

16 bis. Modification du règlement de vente des terrains du lotissement à Lescheret.

Ces terrains sont mis en vente depuis 2015. Un seul terrain a été vendu en 2016. Début 2017, nous avons confié la gestion de ces ventes à une agence immobilière sans succès si ce n'est des demandes de promoteurs.

Le Conseil communal marque son accord sur les modifications suivantes, à savoir :

- La suppression de l'interdiction d'achat de plus d'un terrain (article 1^{er} : conditions générales);
- La suppression de l'obligation d'y habiter soi-même (article 2 - 2) : conditions particulières;

tout en maintenant toutefois et bien évidemment l'obligation d'y construire dans les 5 ans pour éviter toute spéculation.

De cette façon nous ouvrons aux intéressés et promoteurs qui souhaitent investir et construire dans les 5 ans et donc par la suite la possibilité à des personnes d'acheter ou louer ces nouvelles habitations. L'objectif initial est ainsi atteint.

Mobilité

17. Projet de Plan Communal de Mobilité : lancement de l'enquête publique.

Les phases 1, 2 et 3 (diagnostic, objectifs et actions) du Plan communal de mobilité sont dès à présent terminées et validées par le Comité technique.

Le projet de Plan communal de mobilité va donc faire l'objet d'une enquête publique qui se déroulera du 4 décembre 2017 au 17 janvier 2018.

Ce projet de Plan communal de mobilité est porté à connaissance du Conseil communal.

Une présentation à la population et à la CLDR aura lieu durant la période de l'enquête publique par le bureau d'études.

Au terme de l'enquête publique, les remarques seront intégrées au Plan communal de mobilité qui sera alors soumis au Conseil communal pour approbation l'année prochaine.

Le Conseil communal approuve cette procédure.

HUIS CLOS

La séance est levée.